

Annexe n°1 au rapport Partenariat avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)

a) Présentation et missions de l'ATIP

L'ATIP est un syndicat mixte. Son instance de pilotage est constituée de 39 délégués rassemblés en 3 collèges : les communes, les groupements de collectivités et la Collectivité européenne d'Alsace. Elle représente les membres de l'ATIP et se fait l'écho des territoires.

L'ATIP compte aujourd'hui 580 membres dont 501 Communes, 19 Communautés de Communes, 1 Communauté d'agglomération, 59 autres établissements et la Collectivité européenne d'Alsace.

Ses principales missions sont de répondre à des demandes de conseil dans les domaines de l'application du droit des sols, de l'urbanisme, de l'aménagement opérationnel et de l'environnement.

Elle instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte des communes, accompagne les collectivités dans leurs procédures d'urbanisme, dans leurs études pré-opérationnelles d'aménagement et réalise des études stratégiques contribuant à la définition de projets de territoire.

Enfin, l'ATIP organise des formations pour les élus, dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement.

Son effectif est d'environ 130 agents, dont 120 sur des postes permanents. L'agence est implantée à Strasbourg et dispose de 4 antennes territoriales à Haguenau, Saverne, Molsheim et Obernai.

b) Budget de l'ATIP et financements de la Collectivité européenne d'Alsace

Le budget de l'ATIP pour 2024 s'est élevé à 7,2 M€. Le budget de l'année 2025 sera voté en mars 2025.

Le budget primitif 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace a inscrit une participation à l'ATIP se répartissant de la manière suivante :

- 2 000 000 € au titre de la participation statutaire obligatoire de la Collectivité européenne d'Alsace, en sa qualité de membre, suite à la délibération du Comité syndical du 14 décembre 2023,
- 360 000 € pour bénéficier de missions de conseil et d'accompagnement technique en aménagement, urbanisme et environnement ainsi que d'assistance à l'élaboration de projets de territoire de ses services, pour la mise en œuvre de ses politiques publiques sur le territoire,
- 25 000 € pour l'indemnisation au titre de la compensation des arrêts maladie des agents de la Collectivité européenne ayant intégré l'ATIP.

La Collectivité européenne d'Alsace contribue ainsi à hauteur de 2 385 000 € au budget de l'ATIP.

L'ATIP fait, par ailleurs, l'objet de la mise à disposition de services par la Collectivité européenne d'Alsace (locaux, mobilier, véhicules, informatique, reprographie,

affranchissements...) dans le cadre d'une convention globale de moyens 2023-2025 et donnant lieu à une refacturation annuelle des prestations s'élevant à plus de 400 000 €.

c) Bilan de la convention de mission pour l'année 2024

Le bilan des principales actions menées en 2024 est le suivant :

1. Appui aux démarches et plans élaborés par la Collectivité européenne d'Alsace :

- L'ATIP a poursuivi sa mobilisation auprès des services qui mettent en œuvre la politique de la Maison Alsacienne du XXI^e siècle. A ce titre elle a participé au comité de pilotage d'experts et a alimenté les réflexions dans ses domaines de compétence : lecture et enjeux relatifs à la mise en œuvre des PLU/PLUI patrimoniaux, préparation et participation à la 1^{ère} rencontre de la Politique de la Maison Alsacienne du XXI^e siècle, partage des enjeux auprès des collectivités locales. D'autre part, elle accompagne les services de la Collectivité européenne d'Alsace pour la définition d'un cahier des charges pour les études d'identification du patrimoine ; études permettant notamment d'enrichir et de mettre en œuvre les outils adaptés à la préservation du patrimoine dans les documents d'urbanisme.
- L'ATIP a participé aux réflexions préalables à l'élaboration d'un futur Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Alsace (PDIPR Alsace).
- Elle a accompagné les services de la Collectivité européenne d'Alsace dans l'animation du réseau alsacien des Chefs de Projet Centralités de demain à travers un partage de ses connaissances en matière d'urbanisme, d'aménagement ou d'accompagnement.

2. Appui à la réalisation de projets d'aménagement opérationnels :

- L'accompagnement au titre de la mise en œuvre des projets opérationnels de la Collectivité européenne d'Alsace s'est inscrit dans le cadre de conseils techniques et juridiques pour s'assurer d'une bonne prise en compte des projets dans les documents d'urbanisme locaux ou supra communaux ou encore pour contribuer à la définition et à la bonne imbrication des procédures environnementales.
- L'ATIP a poursuivi son soutien opérationnel pour le développement et la mise en œuvre de la politique touristique « quatre saisons » du massif du Champ du Feu à travers notamment l'organisation d'une concertation publique ainsi que pour le projet de la Maison Départementale du Territoire Ouest de la Collectivité européenne d'Alsace.

3. Appui technique dans le domaine routier :

- L'ATIP a délivré des conseils et des analyses techniques et juridiques dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme ainsi que pour des projets d'amélioration du réseau routier de la Collectivité européenne d'Alsace. L'accompagnement a porté notamment sur l'analyse d'enjeux environnementaux, l'articulation des procédures environnementales et la prise en compte de documents cadre.
- D'autre part, elle a collaboré à la définition de nouveaux choix d'aménagement et à la prise en compte des nouvelles doctrines et pratiques sur la gestion des eaux pluviales ou encore sur l'application de la loi ENR.

4. Connaissance, veille juridique et transmission de données :

- L'ATIP a apporté une analyse experte sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle assure auprès des services de la Collectivité européenne d'Alsace une veille juridique et technique dans ses domaines de compétences en partageant l'analyse des évolutions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, le suivi et l'analyse des conséquences sur les pratiques des collectivités publiques, de la jurisprudence et les modalités concrètes de mise en œuvre des évolutions juridiques.
- Elle a poursuivi sa mission de collecte, de mise à jour et de mise en forme des données environnementales pour une mise à disposition aux services de la Collectivité européenne d'Alsace. De plus elle a partagé auprès des services de la Collectivité européenne d'Alsace les incidences de la mise place des Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en matière d'application du droit des sols et de planification urbaine.

5. Formation des élus et des services :

- La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et la nécessaire mise en œuvre de nouveaux modèles d'aménagement conduisent les élus à réinterroger leurs stratégies et politiques publiques. Dans la poursuite des travaux menés en 2023, l'ATIP a coordonné la mobilisation des membres du RITA pour l'organisation d'une demi-journée de sensibilisation des conseillers d'Alsace aux enjeux du ZAN et aux nouveaux modèles d'aménagement et en a assuré l'animation. Elle a rassemblé les compétences et expertises techniques pour concevoir une présentation didactique des différentes facettes de la loi Climat et Résilience, illustrer les changements de pratiques et de gouvernance qui en découlent, ainsi que les nouveaux modèles d'aménagement des territoires aux différentes échelles. La préparation a donné lieu à plusieurs réunions de travail et échanges avec les membres du RITA et les services de la Collectivité européenne d'Alsace pour concevoir le fil conducteur, les 3 volets de la sensibilisation, le choix des projets et réalisations concrètes présentées. L'ATIP s'est également chargé de la sollicitation du « grand témoin » : Stella GASS, directrice de la fédération des SCOT.

Cette demi-journée s'est déroulée en 3 temps :

- Temps 1 : Présentation de la loi Climat et Résilience
- Temps 2 : Les enjeux locaux (communes-intercommunalités-SCOT) : Présentation sur la base d'un « fil rouge » ponctué d'exemples concrets illustratifs
- Temps 3 : Les enjeux pour l'Alsace, questionnements partagés - Réflexion collective sur les enjeux territoriaux à l'échelle Alsacienne, en lien avec les Directions des services de la Collectivité européenne d'Alsace

Cette sensibilisation a rassemblé des conseillers d'Alsace en présence du Président de la Collectivité européenne d'Alsace Frédéric BIERRY, des Présidentes de l'ATIP, Isabelle DOLLINGER et de l'EPFA, Marie-Paule LEHMANN, des services de la Collectivité européenne d'Alsace et du RITA. Le rôle du « grand témoin » a consisté à mettre en perspective et en exergue les points saillants des échanges. Saluée par les participants, cette sensibilisation s'inscrit dans le processus d'acculturation des élus autour de ces sujets, dans le contexte du changement climatique, et vise à contribuer à la définition des enjeux et actions de la Collectivité européenne d'Alsace pour la construction d'une vision de l'espace alsacien dans 20 ans.

6. Réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace (RITA) :

- Dans le cadre de l'animation du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace, l'ATIP a concouru fortement à l'élaboration du programme d'animation et d'actions.
- Outre l'organisation et l'animation de la demi-journée de sensibilisation au ZAN des Conseillers d'Alsace, l'ATIP s'est mobilisée fortement pour l'accompagnement de la démarche Hackathon « Concevoir la zone d'activité du futur » portée par l'ADIRA et le RITA. L'ATIP a contribué, dans ce cadre, à l'élaboration d'un groupe de travail et de son programme d'animation, en intervenant dans le cadre d'un webinaire d'acculturation ou encore en animant un groupe de réflexions et l'atelier autour d'un projet de services aux salariés « Crèches, restaurations, sport...c'est possible ! » qui a remporté le prix du public.
- En parallèle l'ATIP a participé à l'élaboration de la plaquette « Comment accompagner les ZAE vers le ZAN », pilotée par la DDT67, aux côtés de l'ADIRA et de l'ADEUS.
- Le Salon des Maires du Bas-Rhin s'est tenu le 19 septembre 2024. L'ATIP était présente sur le stand du RITA : une belle manière de valoriser le réseau d'ingénierie alsacien auprès des élus bas-rhinois et l'occasion de multiples échanges entre les membres du RITA.

7. Solidarité territoriale et appui aux collectivités d'Alsace :

- L'ATIP a poursuivi sa coopération avec la DDT et la DRFIP pour une bonne mise en œuvre de la réforme de la taxe d'aménagement. A ce titre elle a assuré la diffusion, à ses communes membres, des données traitées par la DDT 67 sur l'année 2023 et a organisé la mise en place d'échanges de données mensuelles pour fiabiliser le calcul de la TA, TF et CFE par le DIRFIP.
- L'ATIP a accompagné les collectivités adhérentes à la mission ADS et les EPCI adhérents en produisant des tableaux de bord communaux et intercommunaux sur les autorisations d'urbanisme délivrées en 2023. Ces éléments participent à l'analyse des dynamiques locales nécessaires à la mise en œuvre de stratégies territoriales.
- L'ATIP a, par ailleurs, poursuivi son soutien opérationnel pour une démarche de restructuration urbaine et pour le développement de projets touristiques porteurs de développement local.